

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0090FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<p>1.1 Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Commercial</p> <p>N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH</p> <p>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées</p> <p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société</p> <p>Téléphone Fax Email</p> <p>1.4 Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence</p>	<p>Ni-MH Battery Pack. SCORP50-XXX, SOLO760-XXX, SOLO770-XXX, TRUTEST (XXX indique les variantes client). Article. Article. Aucun attribué.</p> <p>Produit de batterie. Rien de connu.</p> <p>Detector testers (No Climb Products Ltd), Edison House, 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire, AL9 7JE. Royaume-Uni. +44 (0) 1707 282760 +44 (0) 1707 282777 SDS@detectortesters.com</p> <p>+44 (0) 1707 282760</p>
--	---

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>2.1 Classification de la substance ou du mélange</p> <p>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</p> <p>2.2 Éléments d'étiquetage Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence</p> <p>2.3 Autres dangers</p> <p>2.4 Autres informations</p>	<p>Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.</p> <p>Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Aucun. Aucun. Aucun. Aucun.</p> <p>Aucun.</p> <p>Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composantes internes ne présentent pas de danger pour la santé ou l'environnement. In the extreme or adverse conditions (high over-charge, reverse charge, external short circuit), some electrolyte leakage can occur by the safety vent.</p>
---	--

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Classification CE No. 1272/2008

3.1.1 SOLO760, SOLO770, SCORP50

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Dihydroxyde de nickel	<30	12054-48-7	235-008-5	01-2119472435-36-0000	GHS07, Acute Tox. 4; H302, Acute Tox. 4; H332, Skin Sens. 1; H317, Skin Irrit. 2; H315 GHS08, Muta. 2; H341, Resp. Sens. 1; H334, Carc. 1A; H350i, Repr. 1B; H360D, STOT RE 1; H372, GHS09, Aquatic Acute 1; H400,

					Aquatic Chronic 1; H410
Hydroxyde de potassium	<20	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33-0000	GHS05, Skin Corr. 1A; H314, GHS07, Acute Tox. 4; H302
Sodium hydroxide	<20	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27-0000	GHS05, Skin Corr. 1A; H314

3.1.2 TRUTEST

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Alliage d'hydrure métallique	15 - 40	Aucun	Aucun	Aucun attribué	GHS08, Carc. 2; H351, Resp. Sens. 1; H334, GHS07, Skin Sens. 1; H317
Dihydroxyde de nickel	15 - 30	12054-48-7	235-008-5	01-2119472435-36-0000	GHS07, Acute Tox. 4; H302, Acute Tox. 4; H332, Skin Sens. 1; H317, Skin Irrit. 2; H315 GHS08, Muta. 2; H341, Resp. Sens. 1; H334, Carc. 1A; H350i, Repr. 1B; H360D, STOT RE 1; H372, GHS09, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410
Hydroxyde de potassium	3 - 15	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33-0000	GHS05, Skin Corr. 1A; H314, GHS07, Acute Tox. 4; H302
Dihydroxyde de cobalt	2.5 - 7	21041-93-0	244-166-4	01-2119517583-39-0000	GHS07, Acute Tox. 4; H302; Acute Tox. 4; H332, Skin Sens. 1; H317, Eye Irrit. 2; H319, GHS08, Resp. Sens. 1, H334, GHS0, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410

3.2 Autres informations

Pour le texte intégral de déclarations de risques et de dangers, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Voie d'exposition peu probable.

Fuite d'électrolytes: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau

Aucune mesure nécessaire.

Fuite d'électrolytes: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Voie d'exposition peu probable.

Ingestion

Fuite d'électrolytes: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Voie d'exposition peu probable.

Fuite d'électrolytes: Faire boire de l'eau à la victime. Ne pas faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

Fuite d'électrolytes: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, du sable ou de l'anhydride carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

De l'eau, Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Produit(s) de décomposition dangereux: Composés de nickel et de cobalt.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.
Fuite d'électrolytes: Neutraliser avec: acide faible tel que du vinaigre ou de l'acide citrique avant élimination adéquate. En cas d'accumulation d'électrolyte, contenir et neutraliser le déversement. |
| 6.4 Référence à d'autres sections | Consulter Aussi les Section 8. |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Ne pas obstruer l'évent de sécurité ou les languettes de soudure sur la partie positive du haut. |
| 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. |
| Température de stockage | Ambiante. |
| Temps limite de stockage | Stable dans les conditions normales. |
| Matières incompatibles | Rien de connu. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Produit de batterie. |

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Dihydroxyde de nickel	12054-48-7	-	0.1	-	-	LEP, Sk
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	-	-	-	2	LEP
Sodium hydroxide	1310-73-2	-	-	-	2	LEP
Dihydroxyde de cobalt	21041-93-0	-	0.1	-	-	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

- | | |
|---|--|
| 8.1.2 Valeur limite biologique | Non fixé. |
| 8.1.3 PNECs et DNELs | Non fixé. |
| 8.2 Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 Contrôles techniques appropriés | Pratiquer une ventilation adéquate. |
| 8.2.2 Équipement personnel de protection | |
| Protection des yeux/du visage | Non requis normalement.
Fuite d'électrolytes: Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). |
|  | |
| Protection de la peau (Protection des mains/ Divers) | Non requis normalement.
Fuite d'électrolytes: Porter des gants imperméables (NE374). |
|  | |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Fuite d'électrolytes: Porter un appareil respiratoire approprié. |
|  | |
| Dangers thermiques | Non applicable. |
| 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
Couleur.	Non applicable.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	199.85°C (Dihydroxyde de nickel).
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	3.8g/cm ³ @ 21°C (Dihydroxyde de nickel).
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans: De l'eau (Dihydroxyde de nickel).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité dynamique	Non applicable.
Viscosité Cinématique	Non applicable.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
10.4 Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger de l'humidité.
10.5 Matières incompatibles	Rien de connu.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Aucuns produits de décomposition connus.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce matériau est peu susceptible de présenter un risque important dans des conditions d'utilisation et de manipulation normales.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Article

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Irritation	Non irritante.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Non attribué.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.

11.2 Autres informations

Contient: Dihydroxyde de nickel. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composantes internes ne présentent pas de danger pour la santé ou l'environnement. Contient: Dihydroxyde de nickel. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
12.4	Mobilité dans le sol	Non applicable.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Aucun.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Revalorisation ou recyclage si possible. Éliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
13.2	Autres informations	Code de déchets (batteries et accumulateurs): 16 06 01, 16 06 02, 16 06 03

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU	UN 3496
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Batteries, Nickel-metal hydride.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR	Not applicable under Special Provision: 295-304, 598
	IMDG	Not applicable under Special Provision: SP117 & SP963
	IATA	Not applicable under Special Provision: A123
	DOT	Not applicable under Special Provision: 130, 49CFR 172.102
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Autres informations	Aucun.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	
	Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.
	REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.
	REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.
	Plan d'action continu communautaire (CoRAP)	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.
15.1.2	Règlements nationaux	Rien de connu.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non applicable.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Sens. 1	Sensibilisation respiratoire/cutanée Catégorie 1

Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire/cutanée Catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité Catégorie 1A
Cancérogène	Cancérogénicité Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique Aigu Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour l'environnement aquatique Chronique Catégorie 1

Mention(s) de Danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.